



FNEC FP FO 32

La FNEC FP FO a appris avec horreur le crime qui a coûté la vie à Samuel Paty, professeur du collège Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine. Elle condamne cet acte odieux et présente ses sincères condoléances à sa famille, ses proches et ses collègues.

La FNEC FP FO a exprimé son point de vue devant le Ministre de l'Education nationale et le Premier Ministre qui ont reçu les organisations syndicales samedi matin :

" L'école publique et ses personnels doivent être protégés, non pas seulement par des discours mais aussi par la réaffirmation et la défense intégrale de leurs statuts. A cette fin, nous demandons que les représentants aux CHSCT puissent tenir tout leur rôle, et que tous les moyens soient donnés pour accompagner les personnels et la famille."

La première réaction a été l'émotion devant ce drame atroce.

Mais l'émotion a vite laissé la place à la colère.

Il apparaît que notre collègue avait alerté les services du Rectorat, se sentait menacé, avait porté plainte.

Chaque jour, il y a des collègues menacés et les agressions se multiplient. A chaque fois, la réaction de la hiérarchie est très frileuse...

Pourtant, quand un collègue appelle à l'aide, rectorat et ministère devraient prendre leurs responsabilités.

Combien de fois des collègues sont menacés, malmenés par des parents, voire des élèves ! Et malgré son obligation, l'Administration n'assume pas sa responsabilité de protection et préfère remettre en cause les pratiques des enseignants.

Nous pensons inévitablement à notre collègue Fabienne Terral, poignardée sous les yeux de ses élèves, dans sa classe et morte de ses blessures en 2014.

Nous pensons aussi à Jean Willot, collègue qui s'est suicidé après avoir été convoqué et mis en cause par l'Inspection, suite à des accusations infondées de parents d'élèves.

Mais, hélas, à bien d'autres également...

C'est la responsabilité du ministère et de son administration de protéger les collègues.

C'est la responsabilité de notre employeur de répondre par un appui inconditionnel lorsqu'une protection fonctionnelle est sollicitée.

L'Ecole publique et la liberté d'expression ont été attaquées. Mais elles le sont de toutes parts :

quand on voit des collègues envoyés en conseil de discipline pour avoir participé à des manifestations, comme à Melle,

quand on voit une collègue qui reçoit une mise en demeure par le rectorat pour avoir accordé un entretien à un journal local, dans lequel elle a remis en cause la gestion sanitaire du gouvernement,

quand on voit les remises en cause du droit syndical,

quand on voit l'ensemble des contre-réformes qui s'attaquent à notre statut,

quand on voit l'article 1 de la Loi Blanquer qui remet en cause la liberté d'expression des enseignants.

Entendre notre ministre se poser en défenseur de la liberté d'expression est pour le moins choquant !

La FNEC FP FO était présente, samedi devant le collège à Conflans Sainte-Honorine, et à 15 H, place de la République à Paris.

Pour l'heure, nous appelons les personnels à participer, là où ils se trouvent, aux rassemblements organisés pendant les vacances.

Dès la rentrée, nous appelons tous les personnels à se regrouper, notamment en réunions syndicales, pour discuter et établir toutes leurs revendications en défense de l'Ecole publique.